



LES CAUSSES
DU QUERCY

EN ROUTE VERS L'ÉCOLE À PIED !

Se déplacer autrement : on y est tous gagnants !



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



unesco
Géoparc mondial

Le Pédibus fait sa rentrée !

**LA DATE DE REPRISE SERA COMMUNIQUEE PAR
MAIL PROCHAINEMENT**

Le principe : permettre aux enfants de se rendre à pied à l'école, ensemble, en partageant un moment agréable !

Lieux et horaires : départ du Mercadiol (dépose entre 8h15 et 8h25 pour un départ à 8h30), en passant par deux arrêts (Pech Garlet vers 8h40, Ecole Sainte-Thérèse vers 8h45) et arrivée à l'école publique vers 8h55.

Encadrement : le Pédibus est mené par un animateur / une animatrice employé/e par la mairie, et référent du Pédibus. Pour chaque trajet, le référent est accompagné d'un ou une bénévole (parent, grand-parent, retraité...). Ainsi, le Pédibus est toujours encadré par deux adultes.

Contacts : pedibus.lalbenque@gmail.com

La fiche inscription enfants (à envoyer par mail à pedibus.lalbenque@gmail.com ou à déposer à la mairie)

NOM(s) prénom(s) **parent(s)** :

Adresse :

N° de téléphone : Adresse email :

Je déclare :

- Inscrire mon ou mes enfant(s) au Pédibus des écoles de Lalbenque.
- Avoir pris connaissance des Chartres (parents, enfants, accompagnateurs) et de les respecter.
- Joindre les attestations d'assurance (scolaire et responsabilité civile).

J'accepte que mon numéro de téléphone soit ajouté au groupe Whatsapp Pédibus pour être tenu(e) rapidement au courant en cas d'annulation (intempéries...) ou si une information importante est à communiquer : OUI NON

	NOM Prénom	Date de naissance	Classe		NOM Prénom	Date de naissance	Classe
Enfant 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Enfant 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Enfant 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Enfant 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Enfant(s) scolarisé(s) à l'école PUBLIQUE SAINTE-THÉRÈSE
 Nom de l'arrêt du Pédibus Mercadiol (8h15 – 8h25) Pech Garlet (8h40) Balat-Sainte-Thérèse (8h45)

Jours de participation de mon ou mes enfants au Pédibus :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La fiche inscription **accompagnateur** (à envoyer à pedibus.lalbenque@gmail.com ou à déposer à la mairie)

NOM Prénom :

Adresse :

N° de téléphone : Adresse email :

Les accompagnateurs s'engagent à être présents, lors des trajets pour lesquels ils sont retenus pour encadrer le pédibus, le matin de 8h15 au Mercadiol jusqu'à 9h (arrivée à l'école publique).

Un animateur employé par la mairie assurera tous les trajets et sera en charge des listes d'enfants etc. Votre rôle sera d'aider à encadrer le groupe et de contribuer à assurer la sécurité des enfants (2 adultes = un devant le groupe, un derrière le groupe). Les accompagnateurs sont indispensables au bon fonctionnement du pédibus : merci pour votre engagement !

HORAIRES DU PEDIBUS : Accueil des enfants Mercadiol : 8h15 – 8h25 (départ 8h30, (arrivée école publique 8h55)

Mes disponibilités pour accompagner (un planning vous sera envoyé pour récapituler qui accompagnera à quel moment) :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autre information (par exemple si vous souhaitez accompagner toutes les semaines ou toutes les deux semaines ou occasionnellement, si vous avez une préférence parmi les trajets pour lesquels vous annoncez être disponible, etc) :



La charte enfant



J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe :

Article 1 : Je m'équipe en fonction de la météo.

Article 2 : Pendant les trajets du Pédibus, je porte mon chasuble fluorescent.

Article 3 : J'arrive à l'heure à mon arrêt et j'attends calmement que le Pédibus m'accueille dans le groupe.

Article 4 : Je me place à côté d'un camarade pour marcher deux par deux sur le trottoir et je veille à laisser un accompagnateur devant et derrière.

Article 5 : Je marche calmement sans gêner les autres enfants.

Article 6 : Je porte mon cartable convenablement pour avoir les deux mains libres.

Article 7 : J'attends sur le trottoir jusqu'à ce que l'accompagnateur m'autorise à traverser. S'il existe un passage clouté, je dois le respecter.

Article 8 : J'écoute et je respecte les consignes données par les accompagnateurs du groupe.

Article 9 : À l'arrivée du groupe, je rentre directement dans la cour de l'école.



La charte parent



Article 1 : Le pédibus est un groupe d'enfants accompagnés à pied par des accompagnateurs vers l'école. Comme une ligne de bus normale, le pédibus fonctionne avec des arrêts fixes et des horaires réguliers. La ponctualité est donc de mise, les retardataires ne sont pas attendus. Les accompagnateurs et les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables.

Article 2 : En cas de retard, les parents peuvent accompagner leur(s) enfant(s) à l'arrêt suivant ou directement à l'école.

Article 3 : Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur(s) enfant(s) en cas d'absence auprès du référent du Pédibus.

Article 4 : Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du pédibus à l'arrêt en question.

Article 5 : Chaque parent atteste d'être assuré pour l'année en cours d'une assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile et que son/ses enfant(s) est couvert par une assurance scolaire.

Article 6 : Chaque parent s'engage à informer son/ses enfant(s) sur le code de la route, les règles élémentaires de sécurité et la nécessité de respecter les consignes données par les accompagnateurs.

Article 7 : Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour assurer la sécurité. En cas de problème, ils sont les premiers interlocuteurs des parents.

Article 8 : En cas de fortes intempéries, les parents téléphonent au référent accompagnateur pour s'assurer du fonctionnement normal du Pédibus.



La charte accompagnateur



Article 1 : J'assume à titre bénévole le rôle d'accompagnateur pour le Pédibus des écoles de Lalbenque

Article 2 : Les accompagnateurs s'engagent à prendre soin des enfants que les parents leur confie. Les parents restent les seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s).

Article 3 : Les accompagnateurs accueillent les enfants avec bienveillance et s'engagent à créer un climat de sécurité.

Article 4 : Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont les premiers interlocuteurs des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

Article 5 : Le long de la ligne de Pédibus, l'accompagnateur donnera des instructions sur les règles du code de la route notamment sur les points critiques du parcours.

Article 6 : En cas d'imprévu, l'accompagnateur s'engage à prévenir le référent du Pédibus le plus tôt possible et ne se fait pas remplacer par une tierce personne.

Article 7 : Les accompagnateurs attestent être assurés pour l'année en cours d'une assurance multirisque comportant une garantie de responsabilité civile.

Article 8 : Les règles et les modalités d'accompagnement sont déterminées par le comité de pilotage du Pédibus (itinéraires choisis, horaires, listes des enfants...) et les accompagnateurs s'engagent à respecter ces règles et modalités.

Article 9 : Les accompagnateurs doivent respecter les règles suivantes :

- S'assurer que les enfants marchent deux par deux en groupe compact,
- Contrôler tout au long du chemin le nombre d'enfants,
- S'engager à accompagner les enfants jusqu'à la grille de leur école.

Article 10 : Les accompagnateurs doivent encadrer le groupe de la façon suivante :

- Les accompagnateurs et les enfants doivent porter un chasuble fluorescent.
- Au minimum, le groupe doit être accompagné par un accompagnateur en tête de groupe et un accompagnateur en fin de groupe, selon le nombre d'enfants.
- En fonction du nombre et de l'âge des enfants, un accompagnateur supplémentaire sera positionné au milieu du groupe.
- Pour la traversée des rues, les enfants doivent attendre qu'un accompagnateur soit placé au milieu de la rue et leur fasse signe avant de traverser.